

Actus Marche Aquatique Côtière – Avril 2014

à diffuser sans modération (pratiquants, comités régionaux et départementaux, clubs, etc.)

La Marche Aquatique Côtière, pratique connexe à la randonnée pédestre aujourd'hui en plein essor est de plus en plus proposée au sein des associations affiliées à la FFRandonnée. Cette lettre d'informations est faite pour elles mais également pour vous, comités régionaux, comités départementaux et pratiquants. Elle vous apporte les informations fédérales nécessaires au développement de la pratique et répond à vos besoins quant à la mise en place et à la structuration de cette activité au sein de votre réseau.

Chaque trimestre vous recevrez les dernières informations relatives à la marche aquatique côtière. Si vous souhaitez l'enrichir par vos informations, vos expériences, ... n'hésitez pas à nous contacter.

Délégation de l'activité

Suite à la demande de délégation pour l'organisation d'activités connexes à la randonnée pédestre, le ministère des sports a confirmé par courrier en février 2013, que la Marche Aquatique Côtière, est comprise dans la délégation « randonnée pédestre ». La Fédération s'organise pour structurer l'activité (*moyens humains, communication et promotion, formation, règlement encadrement et sécurité...*) et répondre ainsi à toutes les formes de pratiques de la randonnée.

Organisation nationale

Un groupe de travail a été créé autour d'Henri Thomas, chargé de mission bénévole Marche Aquatique Côtière, Fabienne Venot, CTN responsable du service Pratiques Associatives et Formation et Maud Relion, chargée de mission salariée Marche Aquatique Côtière. Plusieurs axes de développement ont été définis avec en priorité l'élaboration d'une annexe au Règlement Encadrement Sécurité pour la pratique de la Marche Aquatique Côtière. (Document prochainement téléchargeable sur l'espace adhérent : <https://espace-fede.ffrandonnee.fr/>)

Lors du premier regroupement des correspondants Marche Aquatique Côtière (cf paragraphe ci-dessous), Jean-François Solas (Président de la Commission Compétences, formation, emploi), Luc Fauveau (Médecin fédéral) et Marcel Bertoux (Président de la Commission Régionale de Formation de Bretagne) ont apporté leurs compétences dans l'élaboration des différents modules de la future formation d'animateurs Marche Aquatique Côtière.

Structuration et animation du réseau

Un premier regroupement des correspondants Marche Aquatique Côtière a été organisé en septembre 2013 à l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) de Quiberon. Ce premier regroupement était l'occasion de tester le contenu de la future formation d'animateurs Marche Aquatique Côtière et d'envisager les axes et éléments de développement de cette nouvelle pratique. Ces correspondants sont à disposition des comités et des clubs qui souhaitent développer l'activité localement.

Région Nord-Pas-de-Calais : Alain Grimbert, alain.grimbert@dbmail.com

Région Bretagne : Henri Thomas, hthomas@ffrandonnee.fr

Département Côtes d'Armor : Marie-Claude Wilson, marie-claude.wilson@wanadoo.fr et Marguerite Munier, barbet.armor@orange.fr

Département Finistère : Nicole Boulic, n.boulic@orange.fr

Département Morbihan : Marie-Louise Calloch, malou.calloch@wanadoo.fr

Région Poitou-Charentes : Chantal Hay, foulesnordiques.presidente@gmail.com

Région Aquitaine : Jean-François Branger, jfybranger@free.fr

Région Languedoc-Roussillon : Christiane Chiado, christiane.chiado@orange.fr
Département Gard : Jean Perrin, jeanantoine.perrin@orange.fr
Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur : Bernard Alvado, bernard.al@orange.fr
Département Var : Alain Buffard, buffardalain@orange.fr

Logo et picto de la marche aquatique côtière

Une nouvelle identité visuelle fédérale liée à l'émergence des différentes pratiques de randonnées au sein de la Fédération est apparue. Pour chaque pratique, elle se compose d'un logo et d'un picto. Le logo se compose du logo de la fédération FFRandonnée, du picto représentant la pratique ainsi que de l'intitulé de la pratique. Le picto se compose du bonhomme composant le logo de la fédération et d'attributs propres à chaque pratique. Une charte graphique permet de relayer l'image de chaque pratique en cohérence avec l'ensemble de la Fédération. Retrouvez le logo, le picto de la marche aquatique côtière et la charte graphique dans l'espace fédéral.



Document promotionnel Marche Aquatique Côtière

La FFRandonnée a créé un document promotionnel sur la Marche Aquatique Côtière. Il est diffusé gratuitement à l'ensemble des comités (jusqu'à 100 exemplaires) et associations affiliées (jusqu'à 50 exemplaires) sur simple demande.



Page internet Marche Aquatique Côtière

Une présentation de la pratique est disponible sur le site internet de la Fédération à la rubrique Randonner/pratiques de randonnée. N'hésitez pas à aller la consulter : <http://www.ffrandonnee.fr/249/la-marche-aquatique-cotiere.aspx>

Formation d'Animateur Marche Aquatique Côtière

La Marche Aquatique Côtière nécessite des conditions spécifiques d'encadrement et d'organisation du fait du milieu dans lequel elle se pratique. La Fédération a créé un nouveau cursus de formation qualifiante, la formation d'Animateur Marche Aquatique Côtière. Objectif : former des animateurs de Marche Aquatique Côtière dans le but de développer la pratique dans les clubs FFRandonnée locaux.

3 stages sont d'hors-et-déjà programmés en 2014 :

- en Bretagne à l'Ecole Nationale de Voile et de Sports Nautiques à Quiberon les 16, 17 et 18 mai et les 11, 12 et 13 juin
- en PACA à La Seyne-sur-Mer les 28, 29 et 30 mai

La Marche Aquatique Côtière est une nouvelle activité en plein développement au sein des clubs FFRandonnée du littoral. Il peut être difficile de trouver une offre de pratique proche de chez soi ; c'est pourquoi pour palier à votre éventuel manque d'expérience, nous vous proposons de participer à une demi-journée optionnelle de pratique et de perfectionnement systématiquement organisée la veille du stage de formation d'animateur.

Plus d'informations sur les pré-requis et le contenu du stage :

<http://www.ffrandonnee.fr/402/animateur-marche-aquatique-cotiere.aspx>

Partenariats signés avec l'ENVSN de Quiberon et l'association Les Sentiers Bleus

Lors de la dernière Assemblée Générale fédérale, 2 conventions de partenariats ont été signés en cohérence avec l'attribution de la délégation du ministère des sports. La première convention signée

avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques de Quiberon repose essentiellement sur la mise en place d'un partenariat technique, pédagogique, matériel et logistique entre nos structures pour le développement de la pratique en France. Dès 2014, sont prévus quatre axes prioritaires : le soutien à la pratique sportive, un volet formation, une expertise de l'ENVSN et une intervention pédagogique des professeurs de l'ENVSN lors des 2 modules de la formation fédérale.

La seconde convention signée avec l'association « Les Sentiers Bleus », structure pionnière ayant lancé la pratique du Longe Côte, repose sur la rédaction d'une fiche de caractérisation de l'activité pour le ministère des sports, un partage des informations, des communications, de la promotion, de la représentation de la pratique Marche Aquatique Côtière et Longe Côte, la mise en place de règles communes techniques et de sécurité, le recensement et la valorisation de site de pratique, la collaboration sur la mise en œuvre de stage commun de formation à destination des encadrants, ainsi qu'une déclinaison locale du partenariat national.

Reportage TV : la marche aquatique côtière à Erquy (22)

Retrouvez le reportage diffusé sur Armor TV le 6 décembre 2013 et partagez une séance marche aquatique côtière avec l'association Erquy Rando (22) : <http://www.armortv.fr/emission/journal-du-06-decembre-2013,1,3649.html> (curseur 4')

Si vous aussi vous pratiquer la marche aquatique côtière ou vous souhaitez la pratiquer, n'hésitez pas à nous le faire savoir !

Contact : marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Toute personne souhaitant recevoir la lettre Marche Aquatique Côtière peut s'inscrire en envoyant un mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr